

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 15 mai 2009

Délibération n°2009-08

Décision modificative n°2

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n°2 - 2009.

Le Président du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

